

HONORAIRES DE TRANSACTION EN VIAGER ***A compter du 01 Mars 2025***

<u>Valeur libre du bien</u>	<u>Honoraires TTC</u>
< à 300.000 €	7.50 %
300.001 € à 400.000 €	7.00 %
400.001 € à 500.000 €	6.50 %
500.001 € à 600.000 €	6.00 %
600.001 € à 700.000 €	5.50 %
> à 700.001 €	5.00 %

HONORAIRES TRANSACTION : Valeur en euros Toutes Taxes Comprises (T.V.A. applicable au taux de 20 %)
Conformément aux usages d'habitation et locaux professionnels (sauf convention expresse précisée au mandat)
La rémunération sera à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon les conditions indiquées au mandat

HONORAIRES DE CONSEIL ***A compter du 1^{er} Mars 2025***

Etude préalable sur devis (incluant le déplacement) Forfait 300 € TTC

Prestation spécifique sur devis
240 € TTC de l'heure
1.200 € TTC la journée

HONORAIRES CONSEIL : Valeur en euros Toutes Taxes Comprises (T.V.A. applicable au taux de 20 %)
La rémunération sera à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon les conditions indiquées au devis

ATLANTIC VIAGER

1 Allée du Parc de Mesemena CS 25222 44505 LA BAULE-ESCOUBLAC Tél : **02 40 15 18 78**

Courriel : labaule@atlanticviager.fr

SARL Avenue Sésame, Transactions sur Immeubles et fonds de commerce

au capital de 150.000 € - RCS SAINT-NAZAIRE 830088720

Carte professionnelle N° CPI 2901 2017 000 020 407 délivrée par la C.C.I. de Nantes Saint-Nazaire

Caisse de garantie MMA 14, Bd M&A OYON 72030 LE MANS Cedex – TVA Intracommunautaire n° FR 13 830088720

www.atlanticviager.fr